

Politique de meilleure sélection

I. Objectif du document

Conformément au règlement général de l'AMF, S14 Capital a mis en place une politique de « meilleure sélection » précisant les modalités permettant d'atteindre cet objectif.

S14 Capital en tant que société de gestion se doit d'agir dans le meilleur intérêt de ses clients et de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la meilleure exécution possible.

La présente procédure a pour but de préciser les modalités permettant d'atteindre la meilleure exécution en fonction des classes d'actifs, et des sociétés auxquelles l'exécution des transactions sera confiée.

Il faut noter que l'objectif est bien d'atteindre la meilleure exécution possible, et non simplement le meilleur prix.

II. Critères d'appréciation de la meilleure sélection et exécution

Dans le cadre de la meilleure sélection des brokers (articles 321-110 à 321-115 du Règlement général de l'AMF), S14 Capital prend en compte les critères suivants :

- Caractéristiques de l'instrument traité (liquidité, fréquence de cotation)
- Caractéristiques du marché sur lequel l'instrument est traité
- Prix et frais d'exécution
- Rapidité d'exécution
- Probabilité d'exécution et de règlement
- Taille et nature de l'ordre
- Impact de marché
- Risque de contrepartie
- Autres facteurs qualitatifs (accès à la liquidité, qualité du back-office).

S14 Capital choisit, en prenant en considération ces critères, le broker permettant d'atteindre la meilleure exécution.

III. Prestataires de recherche

Les frais de recherche sont réglés directement par S14 Capital aux brokers, il n'y a pas de refacturation de la recherche aux différents véhicules gérés par S14 Capital.

IV. Choix des prestataires et suivi

Dans le cadre de la « Meilleure Sélection », un processus d'analyse et une sélection de différents prestataires ont été mis en place par S14 Capital.

La liste des principales contreparties de S14 Capital peut être communiquée sur demande écrite.

La politique de meilleure sélection est revue au minimum une fois par an, ou de façon ponctuelle si un évènement particulier l'exige.

Une évaluation annuelle est réalisée pour l'ensemble des brokers d'exécution et de recherche.

Les brokers d'exécution sont évalués principalement à partir de trois critères : la qualité de l'exécution, la qualité du back-office, et la qualité de la relation commerciale.